Envoyé en préfecture le 31/10/2026
Reçu en préfecture le 31/10/2026
Publié le
ID : 056-215602012-20261014-2026_40-DE

Délibération n° 2026-0040

Délibération modificative n°2 – Budget assainissement

L'an deux mille vingt-six, le 14 octobre 2026 à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle polyvalente de la commune sous la présidence de Madame Natacha Sannier, maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 09 octobre 2026,

Étaient présents Madame le maire SANNIER Natacha, Madame la première adjointe LAINE MAES Florence, et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : LE GUYADER Brigitte, BRUNOT Romain, CASTIONI Sophie, LE GUYADER Sammy, CALLAC Angélique, LE MEUR Jean Yves, RIAT Myriam, LE GALL Sébastien, JAGOREL Antonin,

Absents ayant donné procuration : Monsieur le deuxième adjoint LE FLOCH Maxime a donné procuration à Monsieur Romain BRUNOT

Absents : /

Madame Angélique CALLAC a été désignée secrétaire de séance

Madame le maire fait l'appel et constate que le quorum est atteint.

Madame Le Maire expose qu'il convient de rectifier des sommes imputées au budget primitif voté aux fins de faire face aux dépenses non prévues initialement,

Il convient de prendre une décision budgétaire modificative qui est la suivante :

INVESTISSEMENT			
Imputation	Montant initial	Modification	Montant final
Dépenses			
1641	0	+ 10101,85	10101,85
212	15000	- 10101,85	4898,15
TOTAL	15000		15000

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré, décide d'accepter les propositions de Madame le Maire dans les conditions exposées ci-dessus :

POUR : 12

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le Maire constate que la délibération est adoptée à l'unanimité

Le secrétaire

Le maire